Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_06-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Remise gracieuse facturation école de musique

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE - Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 01

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu l'avis de la Direction de l'école de musique municipale,

Madame Aude DUDENKO, Adjointe déléguée aux affaires sociales et à la culture expose au Conseil la demande de remise gracieuse des échéances d'inscription du cours de saxophone à l'école de Musique pour l'année scolaire 2025/2026 présentée par M. [redacted]

En raison d'une mutation professionnelle vers le sud de la France intervenue début Janvier 2026, M. [redacted] n'a pu honorer les cours des seconds et troisième trimestre de cette année et n'avait pu suivre qu'une partie des cours du premier trimestre.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_06-DE

Au regard des circonstances liées à la mobilité professionnelle du demandeur et du fractionnement par échéance de la facturation de l'inscription à l'école de musique, il est proposé la remise gracieuse des échéances de paiement 2 et 3 de l'inscription de M . [redacted]

Frais d'inscription année 2025/2026 : 130,22 €
Echéance 2 et 3, soit 43,41 € par échéance.
Remise gracieuse accordée : 86,81 €

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026